

des idées ont émergé. Des propositions ont ainsi pu être discutées et arbitrées dans une logique de confrontation positive des visions et des attentes de chacun. Le Conseil de Développement a pris toute sa part dans la co-construction du Projet de territoire.

La préparation de ce document qui renouvèle les orientations et l'action du Pays du Lunévillois s'articule autour de trois enjeux territoriaux principaux :

- o Enjeu n°1 : L'attractivité du territoire lunévillois
- o Enjeu n°2 : La valorisation des ressources territoriales
- o Enjeu n°3 : Le cadre de vie et le bien-être de la population

A l'issue de la séance, l'assemblée du PETR propose ce document aux Conseils Communautaires des 8 Communautés de Communes composant le territoire pour approbation.

Le projet de territoire se veut un document opérationnel qui concoure à la réalisation des ambitions précitées dans un horizon de 6 ans. Il définit les conditions du développement économique, écologique, culturel et social dans le périmètre du PETR et fixe un cap commun aux 8 EPCI le composant.

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport,
Après avis favorable du bureau du Pôle, le comité du Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à transmettre aux Communautés de Communes membres le projet de territoire annexé pour approbation
- **AUTORISE** le Président à transmettre le projet de territoire au Syndicat Mixte du SCoT SUD 54 pour s'assurer de sa compatibilité,
- **AUTORISE** le Président à solliciter l'avis de la Conférence des maires et du Conseil de développement sur le projet de territoire.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Virecourt
Le Président,

